

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que, la société Colbert Finances SA, représentée par son Président Directeur Général, M. Farid Berrada, a déclaré le 2 avril 2010, avoir acquis sur le marché de blocs, le 29 mars 2010, 382.842 actions Colorado, au cours unitaire de 844 dh, franchissant à la hausse les seuils de participation de 5%, 10%, 20% et 33,33%.

Suite à cette transaction, Colbert Finances SA détient 382.842 actions Colorado soit 42,53% du capital ladite société.

En conséquence de cette transaction, la société Colbert Finances SA a franchi à la hausse le seuil de 40% du capital et des droits de vote de la société rendant obligatoire le lancement d'une offre publique d'achat sur les actions Colorado.

Dans la mesure où l'opération ne remet pas en cause le contrôle de la société Colorado préalablement existant, la société Colbert Finances SA a déposé une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat. En application des dispositions de l'article 19 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le CDVM a accordé ladite dérogation.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Colbert Finances SA envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Colorado.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières